



**AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT**  
**(SERVICES DE CONSULTANTS)**

**Projet d'Interconnexion Electrique en 225 kV Mauritanie-Mali et de développement des centrales solaires associées (PIEMM)**

**SELECTION D'UN CONSULTANT (BUREAU D'INGENIEURS CONSEILS OU GROUPEMENT DE BUREAUX) POUR LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES LIGNES 225 kV BITERNES KAYES-YELIMANE (MALI) / YELIMANE-TINTANE-KIFFA /TINTANE-AIOUN EL ATRous (MAURITANIE) ET DES POSTES ASSOCIES**

**Financement : Banque Africaine de Développement (BAD)**  
**Référence de l'avis : AMI-PIEMM-01/2023 du 20 Octobre 2023**

Les Gouvernements de la République Islamique de Mauritanie et de la République du Mali ont fait une demande pour un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement afin de couvrir le coût de réalisation du **Projet d'Interconnexion Electrique en 225 kV Mauritanie-Mali et de développement des centrales solaires associées (PIEMM)** qui s'inscrit dans le cadre des Programmes Nationaux de Développement du secteur de l'énergie électrique en Mauritanie et au Mali.

Le montant du prêt portant sur le lot 2 sera rétrocédé à la Société de Gestion de l'Energie de Manantali (SOGEM/ OMVS), qui est l'Agence en charge de la réalisation de ce lot.

La SOGEM a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le contrat unique de services de consultant pour le contrôle et la surveillance des travaux de :

- Lot 1 : construction des lignes 225 kV biterne Kiffa-Tintane, Tintane-Yélimané et de deux (2) nouveaux postes HT à Kiffa et Tintane en Mauritanie ;
- Lot 2 : construction de la ligne 225 kV biterne Tintane-Aïoun El Atrouss et du nouveau poste de Aïoun en Mauritanie (tranche optionnelle) ;
- Lot 3 : construction de la ligne 225 kV biterne Kayes-Yélimané, d'un nouveau poste à Yélimané et l'extension du poste HT OMVS de Kayes.

Les Services prévus au titre de ce contrat concernent un appui technique à l'équipe de la SOGEM, notamment l'Unité de Coordination du Projet et portent sur :

- l'assistance dans la phase sélection des entreprises ;
- le contrôle et la vérification des études d'exécution, de la fabrication, du transport et des fournitures ;
- le contrôle et la surveillance de l'exécution des travaux au siège et sur site ;
- la surveillance de l'exécution du PGES ;

- la coordination des activités de libération des emprises dans le cadre de la mise en œuvre du PAR ;
- le contrôle et la réception des équipements en usine et sur les sites ;
- le suivi des calendriers de fourniture et livraison des équipements ;
- le contrôle, la surveillance et la réception des travaux y compris durant les phases d'essais et de mise en service ;
- la coordination entre les entreprises en charge des 3 sous-lots ;
- l'assistance du client pendant la période de garantie ;
- la réalisation de prestations spécifiques liées à la formation et au transfert des connaissances au bénéfice du personnel du Maître d'Ouvrage et de son Exploitant (SEMAF-SA).

Dans le respect des règles de l'art et suivant les prescriptions techniques des contrats de construction, les Services du Consultant seront réalisés, en conformité avec les textes législatifs et réglementaires des Etats de l'OMVS concernés par le Projet, les Directives Générales de l'Environnement, Hygiène et Sécurité et toute autre pratique recommandée en la matière.

La période de mise en œuvre du Contrat est de **40 mois** répartis comme suit :

- Lot 1: 2 mois pour l'assistance au Maître d'ouvrage dans les phases de selection de l'entreprise, 26 mois pour la construction et 12 mois pour la période de garantie (soit un total de 40 mois)
- Lot 2: 2 mois pour l'assistance au Maître d'ouvrage dans les phases de selection de l'entreprise, 18 mois pour les travaux et 12 mois pour la période de garantie (32 mois)
- Lot 3: 2 mois pour l'assistance au Maître d'ouvrage dans les phases de selection de l'entreprise, 18 mois pour les travaux et 12 mois pour la période de garantie (32 mois).

Elle prend effet à compter de la date de commencement des prestations du Consultant.

La Direction Générale de la Société de Gestion de l'Energie de Manantali (SOGEM), sise à Bamako/Mali, invite les bureaux d'études ou groupements de bureaux d'études à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour la réalisation des Services attendus (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans des prestations similaires et notamment les références attestées concernant l'exécution des contrats analogues, l'organisation technique et managériale, les qualifications générale et spécifique ainsi que le nombre d'experts, etc.). Les Consultants intéressés peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification. En cas de groupement, l'accord constitutif de groupement devra être fourni et joint au dossier de candidature.

D

Les critères d'évaluation pour la liste restreinte, notés sur un total de 100 points, sont les suivants :

- ✓ Expérience générale du Consultant dans le domaine, notée sur 20 points à raison de 2 points par année d'expérience jusqu'à concurrence des 20 points ;
- ✓ Expériences spécifiques (références similaires justifiées/attestées), notées sur 60 points à raison de 10 points par expérience spécifique jusqu'à concurrence des 60 points ;
- ✓ Organisation technique et managériale/capacités techniques et de gestion (capacité de mobilisation du personnel adéquat pour assurer les prestations), notée sur 10 points ;
- ✓ Certification ISO 9001, 14001 et 45001, notée sur 6 points à raison de 2 points par certification jusqu'à concurrence des 6 points ;
- ✓ Expérience de travail dans l'espace OMVS (Guinée, Mali, Mauritanie et Sénégal), notée sur 4 points à raison de 1,5 pour le Mali, 1,5 pour la Mauritanie, 0,5 pour le Sénégal et 0,5 pour la Guinée.

**NB :**

- ❖ *en cas d'égalité de notes, les candidats seront départagés sur la base du nombre d'expérience spécifiques justifiées ;*
  - ❖ *la priorité de classement sera donnée aux Consultants ayant la ou les certifications indiquées ci-dessus ;*
  - ❖ *chaque référence est à résumer sur une fiche de projet ;*
  - ❖ *ne seront prises en compte que les références justifiées/attestées (attestations de bonne fin d'exécution à joindre) avec les coordonnées accessibles des Clients permettant la vérification éventuelle des informations fournies.*
- Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes à la « **Politique de Passation des Marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque Africaine de Développement** », édition **Août 2015**, qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part de la SOGEM de le retenir sur la liste restreinte.
- Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires aux heures suivantes : de 10 heures à 15 heures (heure de Bamako/Mali) à l'adresse suivante : Direction Générale de la SOGEM/Secrétariat de la Direction Générale, 4<sup>e</sup> étage, sise Hamdallaye ACI, PLACE CAN, Bamako – Mali, Tel : + 223 44 90 31 31, E-mail : [spdg@sogem-omvs.org](mailto:spdg@sogem-omvs.org) avec copie obligatoire à [sambou.niang@sogem-omvs.org](mailto:sambou.niang@sogem-omvs.org) et [seydou.sidibe@sogem-omvs.org](mailto:seydou.sidibe@sogem-omvs.org)
- Les expressions d'intérêt, en langue française uniquement, doivent être déposées et/ou envoyées aux adresses mentionnées ci-après **au plus tard le 17 Novembre 2023, à 15 heures précises (heure de Bamako) et porter expressément** la mention « **Réponse à la manifestation d'intérêt relative à la sélection d'un Consultant pour le contrôle et la surveillance des travaux de :**

- Lot 1 : construction des lignes 225 kV biterne Kiffa-Tintane, Tintane-Yélimané et de deux (2) nouveaux postes HT à Kiffa et Tintane en Mauritanie ;
- Lot 2 : construction de la ligne 225 kV biterne Tintane-Aïoun El Atrouss et du nouveau poste de Aïoun en Mauritanie (tranche optionnelle)
- Lot 3 : construction de la ligne 225 kV biterne Kayes-Yélimané, d'un nouveau poste à Yélimané et l'extension du poste HT OMVS de Kayes.

**a) Adresse physique :**

Direction Générale de la SOGEM/Secrétariat de la Direction Générale, 4<sup>ème</sup> étage, sise Hamdallaye ACI, PLACE CAN ; Bamako - **République du MALI**

ou

**b) Adresse mail :**

[spdg@sogem-omvs.org](mailto:spdg@sogem-omvs.org) avec copie obligatoire à [sambou.niang@sogem-omvs.org](mailto:sambou.niang@sogem-omvs.org) et [seydou.sidibe@sogem-omvs.org](mailto:seydou.sidibe@sogem-omvs.org)

**Bamako, le 20 octobre 2023**

**Le Directeur Général de la SOGEM**

**Mohamed Mahmoud SID'ELEMINE**

